

**GROUPEMENT  
DES MAGISTRATS LUXEMBOURGEOIS**

\*\*\*

**Cité judiciaire**

\*\*\*

**L-2080 Luxembourg**

Luxembourg, le 8 octobre 2018

**Communiqué**

Le Groupement des Magistrats Luxembourgeois (GML) prend acte de la tribune d'Armand Clesse, intitulée « *Pathologie des Luxemburger Rechts- und Ordnungswesens* », parue dans le Tageblatt du 5 octobre 2018 sous la rubrique Forum. Ce texte contient des propos polémiques stigmatisant l'institution judiciaire et pouvant être interprétés comme mettant en cause l'honneur et la probité ainsi que le comportement professionnel de l'ensemble de la magistrature.

Le GML souhaite rappeler que la contestation d'une décision passe par l'exercice normal des voies de recours et que, s'il n'est pas interdit de critiquer l'institution judiciaire, il est toutefois important de conserver mesure et pondération. Or, les attaques publiées sans aucune réserve visent à décrédibiliser la justice dans son ensemble en se basant sur de pures allégations et des suppositions.

Le GML se doit de prendre position contre les propos en question, qui, de toute évidence, reposent sur une connaissance limitée, voire une compréhension erronée du fonctionnement de la justice et ne visent qu'à ternir de manière gratuite la confiance des citoyens dans l'indépendance de la Justice, qui est un des piliers de toute démocratie.

Le Comité du Groupement des Magistrats Luxembourgeois